

Les Genevois disent oui à la RFFA cantonale qui unifie le taux d'imposition du bénéfice des entreprises à

NON À LA BAISSE

RACHAD ARMANDS

Fiscalité ▶ Les Genevois ont glissé un double oui, dimanche à la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). L'objet national a convaincu 62,18% des votants, tandis que sa déclinaison cantonale a recueilli 58,22% de voix favorables. Dès le 1^{er} janvier 2020, un taux unique d'imposition du bénéfice des entreprises de 13,99% entrera en vigueur, contre 24,2% aujourd'hui pour les entreprises suisses et une moyenne de 11,6% pour celles à statut. Le Conseil d'Etat, à droite et les milieux économiques sont soulagés.

«Les entreprises, dont les plus grandes, avaient freiné leurs investissements, ont retrouvé une stabilité et une sécurité juridiques», se félicite le président du Parti démocrate-chrétien, Vincent Maitre. Son homologue du PLR, Bertrand Reich, affirme que les Genevois «ont fait le choix de la concorde probable pour 2019» recourent les mauvaises surprises d'il y a trois ou quatre ans.

Mobilisation promise «On a de bonnes raisons de penser que les entreprises joueront le jeu en réduisant l'impôt économique dans l'économie locale et en créant de l'emploi», assure Bertrand Reich. La baisse fiscale est «un bon choix pour les PME».

Geneve restera un site stable pour leurs activités», souligne le **Chambre de commerce, d'industrie et de services** (CCIS).

«Celle-ci souligne aussi le fait que la baisse fiscale pour les entreprises locales sera bénéfique pour les investisseurs et l'emploi», ajoute le **CCIS**. Celle-ci souligne aussi le fait que la baisse fiscale pour les entreprises locales sera bénéfique pour les investisseurs et l'emploi, ajoute le CCIS.

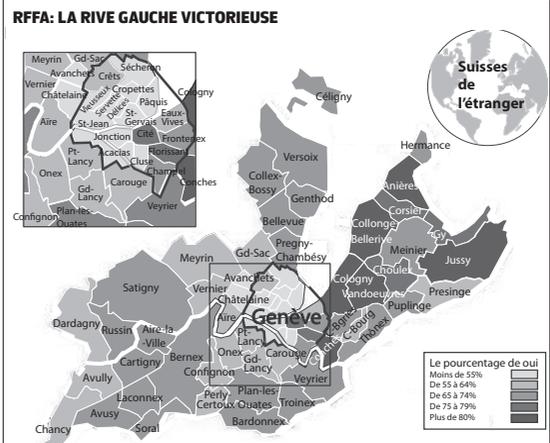
Perte pour les collectivités Selon les estimations, celle-ci fera perdre en 2020 232 millions de francs pour les collectivités publiques (186 millions

pour le canton et 46 millions pour les communes), puis 400 millions après cinq ans. Mais le frein au déficit sera suspendu durant huit ans, le temps que l'effet dynamique exempté de la baisse fiscale permette un retour à l'équilibre budgétaire sans devoir couper dans les prestations publiques.

La gauche sera très attentive à ce que ces pronostics de relance se «vérifient» – mais elle n'y croit pas. Elle sera en tout cas très chatoise quant au respect des promesses: «Il ne faudra toucher ni aux prestations ni à la fonction publique», prévient le député Pablo Cruchon (Ensemble à gauche). Le président des Verts, Nicolas Walder, craint toutefois que les attaques sur ces fronts deviennent réalité ou que les communes soient contraintes à augmenter la fiscalité des personnes physiques. Conseillère administrative à Onex, la socialiste Carole-Anne Kast s'attend à ce que les complexes probalement bon pour 2019 recourent les mauvaises surprises d'il y a trois ou quatre ans.

«On a de bonnes raisons de penser que les entreprises joueront le jeu en réduisant l'impôt économique dans l'économie locale et en créant de l'emploi», assure Bertrand Reich. La baisse fiscale est «un bon choix pour les PME».

Geneve restera un site stable pour leurs activités», souligne le **Chambre de commerce, d'industrie et de services** (CCIS). Celle-ci souligne aussi le fait que la baisse fiscale pour les entreprises locales sera bénéfique pour les investisseurs et l'emploi, ajoute le CCIS.



Quant à Ensemble à gauche, la formation relance ses hostilités dès cette semaine via un projet de loi pour une imposition non sur 70% des dividendes, comme le veut la RFFA genevoise, mais sur 100%.

«comme c'est le cas pour les salariés», annonce Pablo Cruchon. La RFFA accroîtra les dividendes, il est donc justifié de les taxer entièrement, ce qui rapporterait 70 à 80 millions de francs bienvenus alors que Geneve va entrer dans des années d'austérité, explique-t-il. «C'est une façon singulière de respecter le verdict des citoyens et de leur sujet des dividendes fait l'objet de longues discussions dans le cadre de la RFFA», réagit Vincent Maitre. Au final, son soulagement est à la mesure des craintes, durant la campagne, d'un revers à Geneve.

LE CONSEIL D'ETAT GLOBALEMENT SATISFAIT

Suivi sur la majorité des sujets, le Conseil d'Etat se dit globalement satisfait du vote de confiance à son égard. Chef de des finances, Nathalie Fontanet se félicite du double oui à la RFFA. Le volet cantonal «permet de maintenir les entreprises tout en limitant les pertes fiscales. Il offre un équilibre intercantonal et sur le plan international. Il ne s'agit pas de sous-enchère fiscale». La ministre PLR a rappelé que le frein au déficit offrira une marge de manœuvre pour absorber les pertes liées à la RFFA et les dépenses en matière de santé par la CPEG ainsi qu'avec la hausse des subsides maladie. «En cas de non à ces réformes (RFFA et CPEG, ndlr), les coûts auraient été beaucoup plus importants», a-t-elle insisté. Elle précise que des mesures d'économie, indépendamment de la RFFA, figureront dans le plan financier quadriennal. La portée de ces mesures sera adaptée le cas échéant, mais aucune hausse d'impôt cantonal des personnes physiques ne sera envisagée, a-t-elle conclu. RA

13,99%. L'initiative de la gauche sur les primes maladie échoue, mais elle gagne sur la CPEG

E FISCALE GENEVOISE



Les PDC Vincent Maitre, Bertrand Buchs, Béatrice Hirsiger et Jean-Luc Forni, ainsi que Jean Batou (EaG, derrière) et François Baertschi (MCG, tout à droite) découvrent les résultats. JEAN-PAUL HIRSIER

La victoire des fonctionnaires

Retraites ▶ Les Genevois ont accepté de recapitaliser la Caisse de prévoyance de l'Etat. Ils ont privilégié le projet de la gauche qui maintient les conditions de retraite actuelles.

C'est l'épilogue d'un éprouvé dossier qui a occupé les autorités genevoises pendant près d'une décennie. Dimanche, les citoyens ont accepté les deux projets de loi qui leur étaient soumis dans le but de recapitaliser la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). A la question subsidiaire, 52,87% des votants ont privilégié le projet défendu par la gauche, le MCG, les syndicats de la fon-

ction publique et l'Asloca, qui préservent les conditions de retraite actuelles des salariés du secteur public.

Avec cette réforme, l'Etat injectera environ 5 milliards de francs dans la caisse publique afin d'augmenter le taux de couverture de ses engagements à 75%. La répartition des cotisations entre employeur et employés ne change pas (deux tiers-un tiers) et la primauté des prestations, qui garantit aux retraités un pourcentage de leur dernier salaire, est maintenue. Le Conseil d'Etat proposait d'augmenter les cotisations des fonctionnaires et de passer à un système de primauté des cotisa-

tions, mais son projet n'a pas été choisi (lire ci-dessous).

Le privé contre le public A l'Hôtel de Ville, quelques instants après la publication des résultats, la droite affiche son inquiétude. Vincent Maitre, président du PDC genevois, estime que ce résultat «catastrophique» est l'expression d'un vote avant tout «corporatiste». «La CPEG compte 48'000 fonctionnaires qui se sont massivement déplacés aux urnes. Ils ont des familles, des proches. Le sujet était très technique. Il était difficile de faire passer une autre réforme», explique Alexandre de Senarclens, député PLR.

Visiblement soulagé par ce résultat, Marc Simet, président du Cartel intersyndical de la fonction publique, salue la forte mobilisation des fonctionnaires. Avec les milieux des locataires et les syndicats, les fronts en faveur du projet victorieux étaient larges. «Durant la campagne, la droite a joué la carte de l'opposition entre le privé et le public, réagit-il. Les votants ont au contraire reconnu que ce qui se passe dans le public influence aussi le privé. Nous avons porté le projet d'une caisse solidaire».

La présidente de la Société de prévoyance genevoise, Francesca Marchesini, relève que ce résultat est «une marque

de confiance du peuple envers les fonctionnaires». Pour le député MCG François Baertschi, le projet le plus «équitable» a été choisi. La socialiste Carole-Anne Kast estime que «la loi du Conseil d'Etat offrait de moins bonnes prestations alors que son évènement était identiques».

En face, les élus de droite déplorent les conséquences de ce choix populaire. «On continue à remplir un seuil percé», illustre Vincent Maitre, qui aurait souhaité que la CPEG passe à un système de primauté des cotisations. Les rendements sont faibles en fonction du capital accumulé et de son rendement. «Dans cinq ou six ans, nous devons à nouveau recapitaliser la caisse et injecter des milliards», prédit le démocrate-chrétien. Les contribuables, ceux qui gagnent en moyenne 40'000 francs par mois, vont payer les retraites de ceux qui touchent 9'000 francs. Cette loi peut, à elle seule, grever le budget du canton. Cyril Aellen, député PLR, abonde: «Les manques financiers devraient être comblés par l'Etat et cela pourrait occasionner des choix difficiles: il faudra soit baisser les prestations, soit augmenter les impôts. Je pense que la pression sur le nombre de fonctionnaires sera grande.»

La CPEG construira au PAV

Dans le camp des gagnants, on convient que la question de la CPEG n'est pas définitivement réglée. «La caisse est saine et bien gérée, mais tant qu'une partie des actifs seront investis sur les fonds de placements mondiaux, les risques ne sont pas exclus», déplore Marc Simet. «Ils sont faibles, rétorque pour sa part Christian Dandré, député PS et avocat à l'Asloca. Certes les marchés financiers sont incertains mais le projet a été élaboré selon des projections prudentes. Les mêmes que nous avons fait pour le projet du Conseil d'Etat.» L'avenir de la CPEG dépendra aussi de sa capacité à aller de l'avant au PAV (Praille-Acacias-Vernets), selon les partisans du projet accepté dimanche. Il s'agit du second volet de la loi de la gauche et du MCG qui permet de recapitaliser en partie la caisse publique en lui cédant des

terrains constructibles sur ce périmètre en pleine mutation. «La CPEG doit désormais se retrancher les manches car il s'agit d'un sacré défi», prévient Carole-Anne Kast. On prédit ainsi que les rendements stables envisagés grâce à l'immobilier pourraient assurer durablement la santé financière de la caisse et le paiement des rentes. «La Fondation PAV doit aujourd'hui s'activer. Il faut aller de l'avant et libérer les terrains», ajoute Christian Dandré. ERIC LECOULTRE

«Le projet de la gauche et du MCG a été accepté à 52,87%, soit du Conseil d'Etat et de la droite à 52,84%»

NOUVELLE VOTATION SUR LE SUJET?

Le vote sur la CPEG est le seul où le Conseil d'Etat n'a pas été suivi par la population. «C'est un résultat en demi-teinte», a résumé Antonio Hodgers, président du gouvernement. Sa collègue Nathalie Fontanet, chargée des Finances, a salué l'acceptation d'un projet de recapitalisation, mais a aussi regretté que celui-ci ne contienne aucune réforme structurelle. «Cette loi va permettre de respecter le chemin de croissance imposé par la loi fédérale», a-t-elle précisé, tout en relevant qu'un double retour aurait certainement coûté près de 9 milliards à l'Etat. Le gouvernement s'est contenté de dire qu'il restera attentif à proposer de nouvelles mesures. Une question restera en suspens: les Genevois reverront-ils sur la CPEG? Une initiative de la gauche, quasi similaire au projet accepté dimanche, a été acceptée en janvier par le Grand Conseil. Un référendum de la droite a ensuite abouti. Un projet de loi d'abrogation pourrait être proposé dans les six mois au parlement afin d'éviter une nouvelle votation. Antonio Hodgers estime qu'il appartenait aux initiateurs de proposer une telle issue. Le Cartel intersyndical et l'Asloca devront se prononcer. ELE